



Journées des paysages

Quels paysages pour la transition énergétique et le changement climatique ?

L'expérimentation des territoires à l'épreuve des défis du siècle

Mardi 7 avril 2015 – Ecole du paysage de Versailles

Résumés des interventions

Matinée



► Introduction.

Jean-Marc MICHEL, Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie,

Vincent PIVETEAU, Directeur de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille,

Pierre WEICK, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

* * *



► La planification territoriale des énergies renouvelables : contexte réglementaire et évolutions envisagées.

Marie CARREGA, Chargée de mission action territoriale, Direction Générale de l'Énergie et du Climat,

Lionel PRÉVORS, adjoint au chef du bureau des risques technologiques et des industries chimiques et pétrolières, Direction Générale de la Prévention des Risques,

Marie VILLOT, chargée de mission paysage, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Afin de permettre la définition locale d'une approche globale et intégrée des thématiques climat, air et énergie, la loi du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement a créé les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), documents stratégiques élaborés conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional.

Ces schémas définissent des orientations en matière de :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- lutte contre la pollution atmosphérique,
- amélioration de l'efficacité énergétique,
- développement des énergies renouvelables terrestres,
- adaptation au changement climatique.

Le SRCAE doit par ailleurs comprendre une annexe spécifique qui définit des zones favorables au développement de l'éolien.

Les principales évolutions prévues pour les SRCAE dans le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République seront présentées, ainsi qu'un focus sur le volet éolien.

Les parcs éoliens sont des installations de nature à générer de possibles impacts paysagers. Pour mieux évaluer ces impacts paysagers, mais aussi ceux sur la biodiversité ou sur le bruit et les prendre en compte, les parcs éoliens ont été intégrés dans le champ réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement. Ces installations ne sont, en conséquence, autorisées à exploiter qu'avec la délivrance d'un arrêté préfectoral après enquête publique.

Cette autorisation n'est accordée qu'avec l'assurance que les dangers ou inconvénients éventuels associés à l'exploitation de ces installations peuvent être prévenus par des mesures adaptées, prescrites par arrêté préfectoral.

Si l'implantation des machines était susceptible de présenter des inconvénients pour les paysages et qu'ils n'étaient pas compensables par des mesures adéquates, l'autorisation ICPE pourrait être pour ce motif notamment, refusée.

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu majeur. La définition des objectifs de qualité paysagère peut y contribuer, dans un objectif plus général de préservation des qualités et de la diversité de nos paysages.

* * *



► **De l'atelier prospectif au forum local : projeter un espace rural dans un scénario de transition énergétique *Ambert, Parc naturel régional du Livradois-Forez.***

Nicolas DUBUS, architecte DPLG, Maître assistant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, Laboratoire « Cultures constructives », AE&CC (labex),

Alexis PERNET, paysagiste DPLG, Maître de conférences à l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles Marseille, réseau Espace rural & projet spatial.

Projeter un espace rural dans un scénario de transition énergétique, c'est ouvrir une infinité de chemins pour l'action. Encore fortement dépendants de macro-systèmes de production et de distribution, nous sommes peu habitués à « voir » l'énergie, à la mettre en débat, à l'utiliser comme un prisme pour lire un territoire, penser un paysage.

Dans le cadre du programme de recherche Ignis Mutat Res¹, le point de départ de nos propositions développées à Ambert, dans le Massif central, a été de déployer des pistes de projet à petite échelle, qui replacent le citoyen au cœur d'une question dont il est pour le moment absent.

Pour être multiples, variées, adaptées et surprenantes, ces pistes ont été explorées dans le cadre de l'enseignement du projet architectural. Triées, comparées, elles fournissent le matériau sur lequel notre équipe de recherche a travaillé. Elles nous mènent vers un ensemble de stratégies possibles que nous assimilons à des "écosystèmes énergétiques locaux". Ceux-ci diffèrent d'un secteur habité à

¹ « Ignis mutat res (IMR). Penser l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie » est un des programmes de recherche incitatif initié et piloté par le Bureau de la recherche architecturale, urbaine et paysagère du Ministère de la Culture et de la communication.

l'autre, pour se combiner et proposer des espaces de vie plus intéressants, plus habitables. Dans cette optique, le grand paysage n'est pas harnaché d'éoliennes ; toutes ses structures arborées ne sont pas vouées à disparaître dans des déchiqueteurs, et les torrents entravés de turbines. C'est le regard sur l'espace habité qui prime, incluant également des secteurs agricoles.

Partant d'ateliers de projet, notre recherche comprend l'organisation d'un forum local pour permettre de favoriser une appropriation locale de la transition énergétique et de transmettre nos résultats. C'est ce processus que nous souhaitons retracer. Il propose une trajectoire possible pour des territoires ruraux souvent en position de faiblesse devant l'émergence de nouveaux marchés de l'énergie, et dont le paysage et l'habitabilité peuvent devenir les otages.

* * *



► **Paysages de l'après-pétrole : scénarios internationaux et français en vue des changements climatiques et énergétiques.**

Stefan TISCHER, professeur de théorie et pratique du projet de paysage, École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles Marseille.

Sur la base de la décision du G8 (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon et Russie) prise en 2009 de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 80% dans les pays développés d'ici 2050, la Fondation Européenne pour le Climat (ECF) propose dans son programme « Roadmap 2050 » des objectifs ambitieux, ainsi que des changements radicaux présentés sous la forme d'un scénario en deux étapes (2030 et 2050).

La mise en œuvre de ces mesures devrait profondément modifier notre cadre de vie quotidien et avoir un impact majeur sur les paysages, qu'ils soient ruraux, urbains, ou « naturels ».

Des travaux de prospective ont été conduits en Italie, au Maroc, en Espagne, et en Allemagne ainsi que plus récemment en France, en collaboration avec le réseau des écoles associées dans EMILA (« European master In Landscape Architecture »). Ils présentent plusieurs scénarios pour les paysages à venir. Ils nous invitent surtout à porter un nouveau regard sur nos paysages, et à réinterroger ce que nous mettons derrière les notions de « beauté paysagère » et de « paysage culturel ».

Pour en savoir plus : <http://europeanclimate.org>, <http://www.roadmap2050.eu>

Après-midi



© Valérie Criton



© Jonathan Bernolli

► **Le paysage comme révélateur de la transition énergétique. Les centrales villageoises photovoltaïques en Vercors.**

Denis ROUX, Vice-Président du Parc naturel régional du Vercors délégué aux énergies et mobilités,

Nicolas ANTOINE, chargé de mission paysage et urbanisme au Syndicat Mixte du Parc du Vercors.

Les centrales villageoises, projets d'expérimentation sociale et environnementale, ont associé cinq Parcs naturels régionaux Rhône-alpins autour d'un objectif central : la réappropriation locale des enjeux énergétiques et des moyens de production par un mouvement citoyen. Le concept développé sur huit sites pilotes a pour but de décliner les valeurs des Parcs pour l'énergie (gouvernance locale, respect du patrimoine, gestion durable des ressources) et de proposer une démarche reproductible (modèle technique, juridique et économique viable et transposable pour d'autres énergies renouvelables).

Les travaux préparatoires ont dès le début posé les enjeux paysagers et architecturaux et l'accompagnement nécessaire pour les approfondir. Sur le territoire du Parc du Vercors, l'exemple de la centrale villageoise photovoltaïque de la Gervanne (Drôme) a été l'occasion de mobiliser le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de la Drôme pour travailler sur le choix des sites et des

Contact : Qv2.Qv.Dhup.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr

toitures. Le défi était de confronter les paramètres techniques (potentiels énergétiques, contraintes de raccordement) et les impacts sur le grand paysage, à l'échelle de l'élément bâti et de son mode constructif. La réussite du projet repose ici sur sa capacité à coordonner ces différents niveaux de réflexions en garantissant l'équilibre entre les investissements et la production énergétique attendue.

Aujourd'hui en phase d'installation des panneaux photovoltaïques, le retour d'expérience permet de revenir sur l'ensemble du processus pour montrer comment cette expérimentation met en perspective les paysages et la transition énergétique. Pour en savoir plus : <http://www.centralesvillageoises.fr/web/guest/accueil>

* * *



► **Paysage et éolien : retour d'expériences**

Mathilde MATRAS, ingénieur paysagiste au sein du bureau d'études Énergies et Territoires Développement (ETD).

Depuis 12 ans, ETD accompagne opérateurs publics et privés dans le domaine des énergies renouvelables, notamment celui de l'éolien, par la réalisation d'études territoriales, de dossiers d'études d'impacts, d'études techniques et de volets paysagers. ETD intervient sur tout le territoire national. L'exposé traitera la question du paysage dans les études sur l'éolien à l'aide d'exemples illustrant la méthodologie employée. L'objectif est d'aborder la complexité de la prise en compte du paysage au travers de ses dimensions objectives, subjectives et dynamiques. L'implication des acteurs du territoire dans le développement du projet sera particulièrement abordée au travers d'exemples de démarches de concertation, de projets participatifs et de démarches de collectivités.

* * *



► **Le changement climatique, quels paysages pour demain ?**

Adaptation au changement climatique dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Dominique LEVEQUE, Vice-Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Maire

d'Aÿ-Champagne,

Sabine DELON, chargée de mission Urbanisme et Paysage, Parc naturel régional de la Montagne de Reims,

Olivier ZRIM, chargé de mission Energie Plan-Climat, Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

La diversité et la grande richesse des paysages de la Montagne de Reims lui confèrent une identité propre au cœur de la Champagne agricole. Né parmi la première génération de Parcs naturels régionaux, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims vit et évolue dans un espace contrasté et fragile dont la préservation relève de l'implication de tous. Au-delà de la notoriété des vins qu'on y produit, son paysage reflète le savoir-faire des hommes qui l'ont façonné et transformé. La demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO permettra de reconnaître ce paysage culturel unique.

En Montagne de Reims, les effets du réchauffement climatique sont constatés avec, notamment, l'avancement des dates de vendanges. Une plus grande fréquence des épisodes climatiques violents associée à la topographie oblige l'ensemble des acteurs du territoire à réagir. Des opérations d'atténuation et d'adaptation relatives à l'hydraulique du vignoble, à la promotion des techniques d'enherbement et à la prévention contre les mouvements de terrain sont ainsi menées dans le vignoble, en partenariat avec le Parc naturel régional, afin de réduire les impacts négatifs sur le paysage.

Quelles modifications le changement climatique va-t-il entraîner ? Les opérations mises en place sont-elles compatibles avec la préservation du paysage ? Quels sont les premiers retours d'expériences suite à un aléa climatique majeur (orage du 9 juin 2009) ?

* * *



En s'appuyant sur son expérience en tant que Premier vice-Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Président du Parc naturel régional des Vosges du Nord, Conseiller régional de Lorraine, maire de Wœlfling-lès-Sarreguemines, Michael WEBER interviendra en réaction à chacune des interventions tout au long de la journée.

* * *



Bertrand FOLLEA, paysagiste DPLG dans l'agence Folléa-Gautier, enseignant à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille et professeur à l'Ecole de la nature et du paysage - INSA Centre Val de Loire, assurera le fil rouge de la journée.